



Paris, le 21 janvier 2020.

## Ordonnance du 2 février 1945 « mise à la retraite d'office » Mobilisons-nous pour la justice et la protection des enfants !

Le combat citoyen actuel pour la justice et l'égalité est aussi celui d'un autre avenir pour toutes et tous y compris celui de nos enfants.

C'est celui pour la justice et la protection des enfants en danger.

Alors que l'ordonnance de 1945, relative à l'enfance délinquante devrait fêter le 2 février 2020 son 75ème anniversaire, le gouvernement a décidé de façon autoritaire sa « mise à la retraite d'office », pour la remplacer par un tout jeune projet de « code de la justice pénale des mineurs », sacrifiant au passage l'avenir de la jeunesse.

Ce sacrifice de la primauté de l'éducatif se fait au profit d'une justice toujours plus expéditive et sécuritaire, sans garanties suffisantes des droits de l'enfant. Et toujours avec les mêmes méthodes : sans réel débat démocratique !

Il ne s'agit pas de dire que la justice des enfants telle qu'elle existe aujourd'hui, avec une ordonnance de 1945 maintes fois modifiée, fonctionne parfaitement.

Au contraire, nos organisations dénoncent depuis longtemps :

- Le dévoiement des principes fondateurs de l'ordonnance, au profit d'une accélération de la procédure et d'une répression accrue
- Le recours massif à l'enfermement des enfants (894 enfants incarcérés au 1<sup>er</sup> juillet 2019 dont 80% en détention provisoire)

- Le manque criant de moyens matériels et humains pour la protection et la justice des enfants
- Un système de protection de l'enfance de plus en plus défaillant, avec une prévention auprès des familles et des enfants de plus en plus inexistante ou axée sur du contrôle social.

Néanmoins, il est certain que le projet de code de la justice pénale des mineurs qui met l'ordonnance de 1945 à « la retraite d'office » ne fera qu'aggraver les problématiques actuelles. Ces constats sont d'ailleurs partagés par la Commission Consultative des Droits de l'Homme et plus récemment par le Défenseur des Droits.

Nos organisations défendent une justice éducative et bienveillante qui considère que les enfants qui commettent des actes de délinquance sont avant tous des enfants en danger. Cette justice ne peut exister sans un service public de la protection de l'enfance fort et avec des moyens donnés prioritairement à la prévention.

La justice et la protection des enfants nous concernent toutes et tous que nous soyons professionnels, parents, élu.es, membres de la société civile...

Le lundi 3 février 2020, alors que des parlementaires doivent visiter des services concernés partout en France, nous invitons à des interpellations des salariés et des élus, à des rassemblements, actions de toutes sortes pour la justice et la protection des enfants.

**Nous appelons à faire du 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'ordonnance de 1945 un moment de forte mobilisation et organisons le samedi 1er février 2020 Place de la République à Paris de 12h à 16h un grand événement.**